

PROCES VERBAL

CONSEIL ADMINISTRATION DU LYCEE

PROFESSIONNEL DU 05/12/22

Secrétariat de séance : Marianne DE JAEGER

Quorum atteint : 15 présents

Installation des commissions

- Poursuite et fin des propositions de nominations
- Vote sur l'installation de ces commissions : (cf. fin du procès verbal)

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

I – approbation PV CA du 14/11/22

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Mme ARNOUD indique qu'une partie de la répartition des IMP proposée dans le compte rendu ne tient pas compte des demandes de modification faites au conseil pédagogique. M. MARCOS le note et refait le point avec les équipes concernées ;

II – Gestion financière

Budget exercice 2023

Le budget est un acte qui autorise les recettes et les dépenses. Il retrace les objectifs du Lycée mais aussi ceux de l'autorité académique. Il est adopté par le Conseil d'Administration et devient exécutoire 30 jours après le vote. Il peut être modifié tout au long de l'année par des Décisions Budgétaires Modificatives. Le budget doit être sincère, les opérations strictement annuelles.

Il se compose

1. d'une section de fonctionnement qui comprend
 - 3 services généraux (l'activité pédagogique, AP, la vie de l'élève, VE, et la fonction logistique, ALO)
 - 2 services spéciaux (ces services permettent d'isoler les dépenses et les recettes du fonctionnement général (Service restauration et Hébergement SRH, service des bourses nationales SBN)
2. D'une section d'investissement pour les achats immobilisés de + 800 € HT

Les recettes sont composées de :

- la Dotation annuelle de fonctionnement de la collectivité territoriale de rattachement (Conseil régional) complétés par des dotations d'équipement.
- Des subventions de l'État : « soutien de la politique de l'éducation nationale (214) » et « vie de l'élève (230) » de la mission interministérielle « enseignement scolaire ». Ces recettes sont affectées
- Des ressources propres ou internes : des prestations de services (objets confectionnés, location de locaux), hébergements et demi-pensions des élèves, hébergements des divers commensaux, taxe d'apprentissage, les contributions du lycée professionnel aux charges communes et une partie des recettes de demi-pension ou d'internat. Le Lycée professionnel perçoit une participation aux charges communes versée par le GIP-FCIP pour le fonctionnement des apprentis.

Le Lycée Général et Technologique S. HESSEL est support de toutes les charges communes, de la restauration et de l'internat. La totalité des dépenses est inscrite sur ce budget. Chaque établissement y consacre une partie de sa dotation (versement au LGT pour le LP) et complète le cas échéant sur ses ressources propres.

Répartition financements charges communes

	DEPENSES COMMUNES	FINANCEMENT				
		FINANCEMENT DOTATION REGION LGT	REVERSEMENT DOTATION REGION LP	CONTRIB. USAGERS HEBERGEMENT Charges fonctionnement	AUTO FINANCEMENT LGT	AUTO FINANCEMENT LP
GAZ - CHAUFFAGE	143 550,00 €					
électricité	298 200,00 €					
p2 chauffage	120 960,00 €					
eau	31 400,00 €					
TOTAL CREDITS VIABILISATION	594 110,00 €	389 394,53 €	97 350,00 €	80 208,08 €		27 157,39 €
CONTRATS FINANCES 100 % ALO	35 574,54 €	25 613,67 €				9 960,87 €
CONTRATS FINANCES 50 % ALO	8 855,00 €	6 375,60 €				2 479,40 €
CONTRATS NON FINANCES ALO	22 152,00 €				15 949,44 €	6 202,56 €
maintenance réparation ALO	20 000,00 €				14 400,00 €	5 600,00 €
copies AP	50 600,00 €				36 432,00 €	14 168,00 €
CONTRATS FINANCES 100 % AP	4 180,00 €	3 009,60 €				1 170,40 €
CONTRATS FINANCES 50 % AP	2 250,00 €	1 620,00 €				630,00 €
CONTRATS NON FINANCES AP	3 666,70 €				2 640,02 €	1 026,68 €
TOTAL CONTRATS ET MAINTENANCE	147 278,24 €	36 618,87 €			69 421,46 €	41 237,91 €
TOTAL	741 388,24 €	426 013,40 €	97 350,00 €	80 208,08 €	69 421,46 €	68 395,30 €

Le budget proposé est le suivant :

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

	OUVERTURES DE CREDITS		PREVISIONS DE RECETTES		RESULTAT 2022	2023
	2022	2023	2022	2023		
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	113 990,10 €	110 725,88 €	65 038,70 €	65 149,30 €	-48 951,40 €	-45 576,58 €
VIE DE L'ELEVE	245 511,41 €	244 429,81 €	245 511,41 €	244 429,81 €	0,00 €	0,00 €
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	120 950,52 €	153 626,79 €	142 654,33 €	149 199,59 €	21 703,81 €	-4 427,20 €
TOTAL SERVICES GENERAUX (1)	480 452,03 €	508 782,48 €	453 204,44 €	458 778,70 €	-27 247,59 €	-50 003,78 €
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	301 601,19 €	298 107,50 €	301 601,19 €	298 107,50 €	0,00 €	0,00 €
BOURSES NATIONALES	168 000,00 €	168 000,00 €	168 000,00 €	168 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL SERVICES SPECIAUX (2)	469 601,19 €	466 107,50 €	469 601,19 €	466 107,50 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)	950 053,22 €	974 889,98 €	922 805,63 €	924 886,20 €	-27 247,59 €	-50 003,78 €
OPERATIONS EN CAPITAL		0,00 €		0,00 €		0,00 €

Le budget est présenté avec un déficit corrigé des amortissements de 49 819,41 €, (- 27 778,94 € + prélèvements contribution aux charges communes de 24 215,86 € en 2021).

Une réfaction sur la dotation de fonctionnement de 22 241 € est appliquée : les fonds de roulement du Lycée professionnel sont trop élevés (75 jours de fonds de roulement au 1^{er} janvier, sans le DATAI).

Dans un contexte de crise énergétique qui conduit à une augmentation du prix de l'électricité de 364 %, la région a répondu d'abord par des dotations exceptionnelles sur les 2 établissements. Le lycée professionnel va bénéficier d'une aide exceptionnelle de 79 802 € sur l'exercice 2022. Ces aides compenseront le prélèvement (24 215,86 €) réalisé par l'établissement en septembre 2022.

Concernant 2023, la région s'est engagée à accompagner les établissements en difficulté : les comptes financiers seront transmis au plus tôt pour refaire un point, une attention particulière sera portée aux lycées professionnels.

En fonction de ces éléments, le choix a été fait de maintenir les crédits pédagogiques identiques à 2022. Le lycée professionnel qui a 83 jours de fonds de roulement, contribuera plus aux charges communes. (+36 870 €, et en cas de dotation complémentaire suffisante, jusqu'à 41 000 €).

Les recettes liées à la taxe d'apprentissage ne sont pas inscrites au budget. Elles sont ajoutées en septembre, après le versement des montants en juin et juillet. Ces recettes sont en baisse importante depuis plusieurs années.

Les recettes peuvent être complétées par des dotations complémentaires d'équipement (région). Seules les demandes liées aux ouvertures de filières seront prises en compte pour l'instant.

L'établissement propose d'affecter 116 € par élève (la dotation de la région est de 81 € en moyenne dont 40 € de fonctionnement).

Le budget des sections d'apprentissage est prévu en hausse (+ d'apprentis). On estime que la contribution de ces sections apportera 20 000 € de recettes de contribution aux charges communes de l'établissement.

M. BABI, représentant les enseignants, demande si la région prévoit le remplacement des ordinateurs dont certains ont plus de 8 ans. Ce matériel n'est plus adapté à l'évolution des outils pédagogiques et fonctionnent trop lentement.

M. MONAMY, élu représentant la Région note la demande.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Vote critères de ventilation des charges communes

La répartition des charges communes est proposée comme suit :

- Répartition selon le nombre d'élèves pour les charges liées à la pédagogie
- Répartition selon les m2 pour les charges liées à la logistique

	Externe	Interne	Demi-pensionnaires	total	part élève/grand lycée
LGT	483	148	809	1440	69.33%
LP	245	90	302	637	30.67%
TOTAL	728	238	1 111	2 077	
TOTAL 2021	624	233	1186	2043	

Ratio superficie

	Bâtiments en m2	%
LGT	24851	72.43%
LP	9436	27.57%
total	34287	

Base DGF : oct. 2022 élèves

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Délégation au chef d'établissement pour la passation des commandes inscrites au budget 2023

Il est proposé une délégation au chef d'établissement, M. David MARCOS, pour la passation des marchés dans la limite des crédits ouverts au budget 2023,

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Découpage des forfaits restauration :

Les forfaits de restauration et internat sont annuels. Dans l'intérêt des familles, il est proposé de découper les forfaits annuels d'hébergements sur l'année 2023 (175 jours au total) selon les périodes suivantes :

Janvier à mars : 54 jours

Avril à juillet : 55 jours

Septembre à décembre : 66 jours

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

FRAIS DEPLACEMENT :

La décision prise en conseil d'administration du 28 juin 2022 est rapportée (acte 30).

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'accepter la prise en charge des frais de déplacement de l'enseignant M. ASSIE à Paris (Sorbonne) pour représenter l'établissement dans les conditions suivantes : frais de déplacement au tarif SNCF 2eme classe, péages, repas et hébergement dans les conditions du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Ce déplacement a eu lieu à l'occasion de la remise de distinction au concours général des métiers le 7 et 8 juillet 2022 de l'élève ARTHUR AUTEZA à Paris (sorbonne),

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

III - CONVENTIONS

Convention de mise à disposition de locaux de l'ASPTT (40 € de l'heure) pour les apprentis de l'UFA S. HESSEL :

A cette occasion, il convient d'établir une convention d'occupation des locaux pour laquelle les membres du conseil d'Administration autorisent la signature par le chef d'établissement.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Commissions	Composition	Nombre	Titulaires	Suppléants
CONSEIL DE DISCIPLINE	Chef d'établissement		David MARCOS	
	Proviseur Adjoint		Philippe CAPUS	
	Adjointe Gestionnaire		Marianne DE JAEGER	
	Conseiller Principal d'Education, proposé par Chef d'établissement		Olivier RIHET	
	Personnel d'enseignement et d'Education, membres du CA	4 T + 4 S	Hervé CADEAC Brice GAZEMONT Bernard BABI	Florie EYRIES Sylvie ARNOUD
	ATSS, ATRF, ARL, membres du CA	1 T + 1 S	Claudette MAGOUTIERE	Gaelle SERVY-VALENTAK
	Parents d'élèves, membres du CA	2 T + 2 S	Stéphane ROUGEBIEF Julie CAMARA	Malika DENANGNON Magalie BOURDIER
	Elèves, membres du CA	3 T + 3 S	Isis CASTRIC Enzo ROUX Léane MODESTE	Gilia BERTINELLI Lorenzo GALVAN Lilian LEMERCIER
CONSEIL VIE LYCEENNE	Chef d'établissement		David MARCOS	
	Elèves	10T	Isis CASTRIC Léane MODESTE Lorenzo GALVAN Celestin GALTIE Julia FOUCARD Ousmane SYLLA Valentin ABAD Lilian LEMERCIER Gilia BERTINELLI Céleste LAFARGUE	Enzo ROUX Hugo BAUER Dihany LITAMPHA Noa CHATRIS
	Personnel d'enseignement et d'Education, volontaires	5T	Hervé CADEAC Claudie MACRET Sylvie FRECHAUD Nathalie DUFAU Karine CHUET	
	ATSS, ATRF, ARL, volontaires	3T	Danièle ASNA	
	Parents d'élèves, membres du CA	2T	Malika DENANGNON Magalie BOURDIER	Stéphane ROUGEBIEF Julie CAMARA

COMMISSION HYGIENE SECURITE	Chef d'établissement		David MARCOS	
	Proviseur Adjoint		Philippe CAPUS	
	Adjointe Gestionnaire		Marianne DE JAEGER	
	Représentant (e) de la collectivité de rattachement		Jérôme MONAMY	Emilie DALIX
	Conseiller Principal d'Education, proposé par Chef d'établissement C.P.E.		Olivier RIHET	
	Directeur Délégué aux Formations Prof. et Techno.		Frédéric VIGNAL	
	Personnel d'enseignement et d'Education	2 T + 2 S	Sylvie ARNOUD Vincent CHABOY	Bernard BABI
	ATSS, ATRF, ARL	1 T + 1 S	Gaëlle SERVY-VAI ENTAK	Claudette MAGOUTIERE
	Parents d'élèves, membres du CA	2 T + 2 S	Malika DENANGNON Magalie BOURDIER	Stéphane ROUGEBlEF Julie CAMARA
	Elèves, membres du CVL	2 T + 2 S	Isis CASTRIC Enzo ROUX	Gilia BERTINELLI Lorenzo GALVAN
	Médecin scolaire		Dr PECASTAING Gomez	
	Infirmière		Samira DEVILLE	
COMITE EDUCATION SANTE CITOYENNETE ENVIRONNEMENT	Chef d'établissement		David MARCOS	
	Adjointe Gestionnaire		Marianne DE JAEGER	
	Conseiller Principal d'Education, proposé par Chef d'établissement		Olivier RIHET	
	Personnel d'enseignement et d'Education	1 T + 1 S	Sylvie ARNOUD	Florie EYRIES
	ATSS, ATRF, ARI	1 T + 1 S	Sébastien CASSAN	
	Parents d'élèves	1 T + 1 S	Julie CAMARA	Magalie BOURDIER
	Elèves	2 T + 2 S	Enzo ROUX Léane MODESTE	Lorenzo GALVAN Lilian LEMERCIER
	Médecin scolaire		Dr PECASTAING Gomez	
	Infirmière		Samira DEVILLE	
	Assistante Sociale		Virginie NOWAK	

COMMISSION FONDS SOCIAL	Chef d'établissement		David MARCOS	
	Adjointe Gestionnaire		Marianne DE JAEGER	
	Conseiller Principal d'Education, proposé par Chef d'établissement		Olivier RIHET	
	Intendance	1	Roseline JONCT	
	Infirmière		Samira DEVILLE	
	Assistante Sociale		Virginie NOWAK	
	Parents d'élèves	1 T + 1 S	Magalie BOURDIER	Stéphane ROUGEBIEF
	Elèves	1 T + 1 S	Léane MODESTE	Lilian LEMERCIER
COMMISSION APPEL D'OFFRES	Proviseur		David MARCOS	
	Directeur Délégué aux Formations Prof. et Techno.		Frédéric VIGNAL	
	Adjointe Gestionnaire		Marianne DE JAEGER	
	Personnel d'enseignement et d'Education	2T + 2S	Bernard BABI Brice GAZEMONT	
	Personne responsable		-	
COMMISSION EDUCATIVE	Chef d'établissement ou représentant		David MARCOS	
	Proviseur Adjoint		Philippe CAPUS	
	Conseiller Principal d'Education, proposé par Chef d'établissement	1	Selon élève (RIHET / SIGNES)	
	Professeur Principal	1	De la classe de l'élève	
	Parent délégué de classe ou parent élu au CA	1 T + 1 S	Julie CAMARA	Magalie BOURDIER
	Assistante Sociale	1	Virginie NOWAK	
	Infirmière	1	Samira DEVILLE	
	Conseillers d'orientation-psychologues	1	Mathilde GIRARD Catherine ROBLOT	

COMMISSION HEBERGEMENT	Chef d'établissement ou représentant		David MARCOS	
	Adjointe Gestionnaire		Marianne DE JAEGER	
	Service intendance	1	Danièle ASNA	
	Chef Cuisinier	1	Sébastien CASSAN	
	Représentant (e) de la collectivité de rattachement	1	Jérôme MONAMY	Emilie DALIX
	Médecin scolaire	1	Dr PECASTAING Gomez	
	Infirmière	1	Samira DEVILLE	
	Conseiller Principal d'Education, proposé par Chef d'établissement	1	Olivier RIHET	
	Personnel d'enseignement et d'Education	2 T + 2S		
	Elèves	2 T + 2S	Lilian LEMERCIER Isis CASTRIC	Léane MODESTE Julia FOUCARD
	Parents d'élèves	1 T + 1S	Stéphane ROUGEBIEF	Magalie BOURDIER

T = Titulaire S
= Suppléant